



**NOTIFICATION RELATIVE A L'EXECUTION D'UN PLAN DE CHASSE CHEVREUIL
SUR UN TERRITOIRE SITUE DE PART ET D'AUTRE DE LA LIMITE
ADMINISTRATIVE DES
DEPARTEMENTS DE L'INDRE ET DE LA CREUSE SAISON 2021-2022.**

Madame Josette APAIRE est autorisée à prélever le nombre d'animaux qui lui est attribué par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre (notification d'attribution de plan de chasse n°22.060.118 d'une superficie de 80 hectares) et par le Président de la Fédération Départementale de la Creuse (notification d'attribution de plan de chasse n°2021-PDC-213 d'une superficie de 83 hectares) sur l'ensemble du territoire situé de part et d'autre de la limite administrative de ces deux départements.

Ces prélèvements s'effectueront dans les limites minimales et maximales fixées par chacune des notifications d'attribution de plan de chasse.

Le bénéficiaire est soumis aux dispositions prévues par la présente notification et aux règles générales et particulières de la chasse spécifiques à chaque département (ouverture, clôture de la chasse...).

Tout animal prélevé en exécution d'une notification d'attribution de plan de chasse devra être muni, sur le lieu même de sa capture, et avant tout transport, du dispositif de contrôle apposé sur l'animal abattu. Le dispositif pourra indifféremment avoir été délivré par le département de l'Indre ou de la Creuse.

Le bénéficiaire devra respecter les dispositions réglementaires spécifiques de l'arrêté préfectoral de plan de chasse du département correspondant au dispositif de marquage utilisé.

Pendant la période où la chasse est ouverte, le transport de tout ou partie du gibier mort soumis au plan de chasse est autorisé sans formalité autre que l'apposition du bracelet de marquage pour les titulaires d'un permis de chasser valide.

Ces dispositions ne s'appliquent que pendant la période où la chasse des espèces soumises à plan de chasse est ouverte simultanément dans les départements de l'Indre et de la Creuse.

Fait à Guéret, le 17 juin 2021

Le président de la fédération des chasseurs de la Creuse,

Jean-François RUINAUD

Le président de la fédération des chasseurs de l'Indre,
Gérard GENICHON